RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Roundtable

RT - Yello, *en liquidation*
Société civile en liquidation au capital de **22 100,00** euros
Siège de la liquidation : [redacted] (la « **Société** »)
918344656 RCS Paris

Rapport du Liquidateur aux Associés de la Société pour la consultation écrite de clôture de liquidation

Nous vous présentons notre rapport sur la liquidation de la Société (en liquidation).

Mandat

Conformément à la résolution écrite des associés de la Société, sous seing privé, la Société a été mise en liquidation le 23/09/2024 (Annexe I).

Nous avons été désignés comme liquidateur de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus mieux décrits à l'Annexe I.

Situation au 28/11/2024

La situation de la Société au 28/11/2024 est présentée en Annexe II du présent rapport.

Opérations de liquidation

Dans le cadre de la liquidation et en relation avec la clôture de la liquidation, nous avons vérifié que toutes les dettes de la Société ont été payées ou provisionnées comme reflété dans les états ci-joints (voir Annexe II).

Nous avons payé toutes les factures émises par les différents fournisseurs (s'il en existe).

L'actif de la société est exclusivement représenté par un avoir bancaire pour un montant de EUR 11 872,00.

Le passif de la société est constitué uniquement de la créance de récupération de l'apport en capital pour un montant total de 22 101,00 EUR (voir Annexe II). A ce titre, il existe un malus de liquidation de 10 229,00 EUR qui sera supporté par les Associés conformément aux statuts de la Société et tel que communiqué dans l'avis individuel de sortie qui a été communiqué à chaque Associé.

Veuillez noter qu'une déclaration fiscale finale pour la période allant du 01/01/2024 à la date de liquidation sera préparée sur la base de la situation à la 28/11/2024. Cette déclaration fiscale finale devrait aboutir à un solde fiscal nul.

Il est à noter qu'au cas où l'Administration fiscale française réviserait les évaluations fiscales dans un délai de cinq ans après la clôture de la liquidation de la Société et au cas où des impôts supplémentaires devraient être payés, cette dette fiscale devrait être payée par les Associés de la Société.

Après la clôture de la liquidation, le compte bancaire sera fermé.

Proposition du liquidateur

A notre avis, compte tenu de tous les faits susmentionnés, la clôture de la liquidation peut avoir lieu.

Nous proposons donc aux Associés :

- d'approuver le rapport du liquidateur ;
- de décider du traitement et de l'affection du bonus / malus de liquidation ;

- de donner quitus au liquidateur et de le décharger de son mandat ; et
- de décider de reprendre les éventuels actifs, passifs et engagements inconnus de la Société qui pourraient apparaître après la clôture de la liquidation ;
- de constater la clôture de la liquidation.

Paris,
29/11/2024



Roundtable SAS, elle-même representee par Evan Testa

Pour RT - Yello (en liquidation)

Liquidateur